

Interventions canadiennes (telles que livrées)

Discussions thématiques 4 et 5 relatives au Pacte mondial sur les réfugiés
14 et 15 novembre 2017 | Genève

JOUR UN : Discussion thématique n° 4 – Mesures à prendre dans la quête de solutions

Groupe de discussion 1 : Comment pouvons-nous contribuer à un retour volontaire et durable?

Ce groupe de discussion examinera des façons dont le programme d'action pourrait assurer un appui prévisible et opportun afin de faciliter un retour volontaire et durable, y compris en ce qui concerne les aspects suivants :

- Créer dans les pays d'origine les conditions d'un retour en sécurité et dans la dignité;
- Assurer la réintégration des réfugiés;
- Faire participer les personnes rapatriées aux processus politiques et de paix;
- Garantir les droits au logement, à la terre et aux biens.

Intervention canadienne

Le Canada est heureux de constater que les discussions thématiques mettent fortement l'accent sur la manière dont le Pacte mondial sur les réfugiés peut aider ces derniers à réaliser la solution durable privilégiée, c'est-à-dire le rapatriement volontaire, et appuyer la création, dans les pays d'origine, de conditions propices à un retour en sécurité et dans la dignité. À cet égard, nous formulons les recommandations suivantes en ce qui concerne le programme d'action :

- Le programme d'action devrait réaffirmer et appuyer l'utilisation normalisée d'accords tripartites dans le cadre des processus de rapatriement volontaire, en accordant une importance particulière aux processus tripartites comportant la participation active de représentants des réfugiés et des communautés d'origine, y compris les femmes et les jeunes;
- Le programme d'action devrait réaffirmer l'importance de travailler à un retour volontaire et durable au début d'une situation concernant des réfugiés, et exiger la mise en œuvre de processus de dialogue axés sur les régions portant sur les causes profondes et sur le retour au début d'une situation de crise; le groupe d'intervention globale pour les réfugiés proposé pourrait jouer un rôle catalyseur dans le cadre de ces processus;
- Le programme d'action devrait également exiger la participation de représentants de divers groupes de réfugiés et des communautés d'accueil – en particulier les femmes et les enfants – aux processus décisionnels liés au retour; à cet égard, la collecte de données sexospécifiques et la schématisation des services communautaires et des conditions à l'appui de la prise de décisions éclairées chez les réfugiés revêt une importance cruciale;
- Enfin, nous sommes tout à fait d'accord avec le fait que le programme d'action devrait prévoir des mesures visant à appuyer le retour volontaire durable des réfugiés; à ce sujet, le soutien aux pays d'origine devrait mettre l'accent sur le renforcement de la gouvernance locale et la prestation de services, de même que sur la croissance économique et la création d'emplois tenant compte de la spécificité des sexes.

Groupe de discussion 2 : Comment pouvons-nous élargir l'accès à la réinstallation?

- *Étendre et renforcer les programmes de réinstallation*
- *Offrir un appui aux pays de réinstallation émergents*

- *Appuyer les mécanismes de transit d'urgence*
- *Promouvoir la participation active de la société civile à la réinstallation*

Intervention canadienne

La réinstallation est un outil essentiel en matière de protection, de solutions durables et de partage des responsabilités. À cet égard, le Canada présente les recommandations suivantes en ce qui concerne le programme d'action :

- Tout d'abord, le programme d'action devrait préciser que les programmes de réinstallation doivent être souples, axés sur la protection et adaptés aux besoins. Les programmes devraient être ancrés dans les stratégies et les situations prioritaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et s'appuyer sur une mobilisation prévisible, y compris au moyen d'engagements pluriannuels comme ceux que le Canada prend.
- En outre, le programme d'action devrait appuyer l'utilisation stratégique de la réinstallation et exiger que les engagements soient établis dans le cadre d'actions globales, par exemple par l'intermédiaire du groupe d'intervention globale pour les réfugiés et de groupes de base connexes en matière de réinstallation, de conférences pour les annonces de contributions, de conférences de solidarité ou de pactes propres à un contexte précis.
- Le programme d'action devrait exiger l'établissement de nouveaux programmes de réinstallation et l'élargissement des programmes existants, appuyés par un mécanisme multilatéral regroupant divers intervenants aux fins de l'échange stratégique de renseignements, d'un soutien technique et de ressources. Le Canada souligne les efforts à cet égard mis en œuvre en vertu du mécanisme de soutien conjoint aux pays de réinstallation émergents, et offre une aide sur le plan de la liaison avec les efforts connexes de renforcement des capacités, y compris l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés.
- Madame la Présidente, le programme d'action devrait intégrer des pratiques exemplaires en matière d'efficience et d'efficacité, en accordant une importance particulière aux approches pansociales et au financement novateur.
- Enfin, étant donné que la réinstallation constitue un outil de protection fondamental et vital, le programme d'action devrait appuyer des réponses efficaces aux besoins en matière de protection d'urgence des réfugiés se trouvant dans une situation vulnérable, particulièrement des femmes et des filles qui courent des risques particuliers. Les modalités novatrices comme les efforts mis en œuvre par le Canada dans le cadre du programme de protection d'urgence offrent un exemple d'initiatives qui pourraient être appuyées.

Groupe de discussion 3 : Comment pouvons-nous élargir l'accès aux voies complémentaires d'admission?

- *Élargir la réunification des familles*
- *Mettre à profit le parrainage privé et communautaire*
- *Accroître l'accès aux possibilités éducatives*
- *Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre*

Intervention canadienne

En plus de l'élargissement de la réinstallation, comme nous en avons discuté ce matin, l'adoption de voies complémentaires signifiera un accès accru à la protection pour les réfugiés et un meilleur partage des responsabilités à l'échelle mondiale. Le Canada offre les recommandations suivantes à cet égard concernant le programme d'action :

- Tout d'abord, le programme d'action devrait inciter les États à promouvoir le parrainage privé ou communautaire des réfugiés. Le Canada est heureux de soutenir le développement des capacités à l'échelle mondiale dans ce secteur dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés, et nous remercions le HCR, l'Université d'Ottawa et nos autres partenaires de leur collaboration continue.
- Le programme d'action devrait inciter les États à rendre les voies complémentaires les plus accessibles possibles, notamment en élargissant l'admissibilité et en assouplissant les exigences administratives. Le Canada a récemment élargi ses critères d'admissibilité au regroupement familial et en changeant l'âge maximal des enfants à charge de 18 à 21 ans.
- De même, le programme d'action devrait encourager les États à rendre les voies liées à la main-d'œuvre plus accessibles pour les réfugiés, par exemple en facilitant l'accès, en intégrant des mécanismes sensibilisés à la protection, au besoin, et en collaborant avec les partenaires de la société civile et du secteur privé afin de faciliter l'évaluation des compétences, l'accréditation, l'obtention de documents, le soutien linguistique et la formation.
- Le programme d'action devrait également favoriser les voies éducatives, notamment les bourses d'études universitaires, par exemple comme dans le cadre du programme d'étudiants réfugiés exploité par Entraide universitaire mondiale du Canada, de même que la formation en apprentissage et les stages.
- Enfin, le Canada apprécie les efforts de l'OCDE et du HCR liés au développement des données dans ce secteur. Comme nous le savons, la collecte, l'analyse et l'évaluation rigoureuses de données relatives aux résultats obtenus pour les réfugiés contribuent à renforcer la confiance et le soutien du public à l'égard des solutions des pays tiers et fournissent une base ferme de données probantes qui font état de la précieuse contribution des réfugiés au sein de notre société. Nous espérons que le programme d'action favorisera également ces pratiques utiles en matière de données concernant la réinstallation et les voies complémentaires.

Groupe de discussion 4 : Comment pouvons-nous rendre les solutions locales opérationnelles pour les réfugiés et leurs collectivités d'accueil?

Ce groupe de discussion examinera la manière dont le programme d'action peut :

- appuyer les États qui souhaitent offrir des possibilités locales dans le cadre d'une approche globale en matière de protection et de solutions;
- soutenir les politiques d'inclusion;
- soutenir les procédures de naturalisation;
- promouvoir l'harmonie sociale et lutter contre la xénophobie.

Intervention canadienne

Le Canada appuie fermement l'objectif de cette séance, particulièrement en ce qui concerne les avantages d'approches et de politiques inclusives pour les réfugiés et les collectivités d'accueil. À cet égard, nous proposons les recommandations suivantes en ce qui a trait au programme d'action :

- Le programme d'action devrait recommander la mise en œuvre, *au début* d'une situation concernant des réfugiés, d'un processus de dialogue coordonné auquel participeraient les pays d'accueil, les donateurs, les partenaires de développement et les institutions régionales pour discuter de la manière dont les pays d'accueil pourraient être appuyés dans le cadre de la révision ou de l'élaboration de politiques nationales et de cadres économiques tenant compte des réfugiés;
- À cet égard, le programme d'action devrait exiger une évaluation intersectionnelle et sexospécifique des besoins et des capacités au début d'une situation concernant des réfugiés pour éclairer la révision, puis dans le cadre de l'élaboration de stratégies de financement conformes aux cadres inclusifs en collaboration avec les gouvernements, les donateurs, les institutions financières internationales (IFI) et le secteur privé;
- Le programme d'action devrait promouvoir la mise en œuvre de mesures rigoureuses visant à soutenir la croissance économique et la création d'emplois sexospécifiques dans les pays d'accueil de réfugiés, ainsi qu'un appui solide à l'égard de programmes de protection sociale et de soutien du revenu afin de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables ne soient pas laissées pour compte;
- Enfin, pour lutter contre la xénophobie, le programme d'action devrait promouvoir fermement la mise en place de programmes spécialisés dans les pays d'accueil pour communiquer au sujet des investissements effectués dans les zones d'accueil de réfugiés ainsi que des avantages socioéconomiques à long terme de l'inclusion de ces derniers dans les collectivités.

JOUR DEUX : Discussion thématique n° 5 – Questions touchant aux quatre éléments de fond de l'action globale pour les réfugiés, et questions transversales

Groupe de discussion 1 : Comment pouvons-nous aborder les causes profondes des déplacements massifs de réfugiés?

Ce groupe de discussion examinera des façons dont le programme d'action pourrait appuyer les efforts visant à aborder les causes profondes d'une manière plus stratégique, coopérative et systématique dans le cadre d'une action globale pour les réfugiés, y compris au moyen d'un renforcement de la collaboration entre les intervenants en matière d'aide humanitaire, de consolidation de la paix, de droits de la personne et de développement sur les plans suivants :

- Alerte rapide et diplomatie préventive;
- Changements climatiques et déplacements;
- Consolidation de la paix et développement;
- Armes explosives et déplacements.

Intervention canadienne

Le Canada est favorable à l'inclusion de mesures visant à aborder les causes profondes des mouvements de réfugiés dans le cadre du programme d'action et, à cet égard :

- Nous appuyons entièrement le fait que le programme d'action exige un engagement renforcé par l'intermédiaire du développement, de la consolidation de la paix et des institutions financières pour aborder les causes profondes des déplacements, et nous préconisons de mettre l'accent, dans ce contexte, sur la participation des femmes et des jeunes et sur la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle et fondée sur le sexe;

- Ensuite, nous recommandons que le programme d'action incite les institutions régionales à jouer un rôle plus actif sur les plans de l'alerte et de l'engagement politique rapides pour intervenir à l'égard des tensions croissantes qui pourraient mener à un conflit;
- En outre, nous appuyons pleinement la proposition selon laquelle le programme d'action exigerait une accélération des efforts visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour l'ensemble des garçons et des filles, particulièrement dans le contexte de déplacements forcés; le rôle de l'initiative L'éducation ne peut attendre à cet égard pourrait être mis en évidence;
- En dernier lieu, le programme d'action devrait exiger l'élaboration – au début de vastes mouvements de réfugiés – de plans stratégiques *régionaux* pluriannuels qui intègrent, le cas échéant, des interventions humanitaires, des programmes de développement, des solutions durables et des efforts en matière de consolidation de la paix.

Groupe de discussion 2 : Comment pouvons-nous assurer une réponse engageant l'ensemble de la société aux déplacements massifs de réfugiés et aux situations prolongées concernant les réfugiés?

Ce groupe de discussion examinera quelques-uns des paramètres d'approches « pansociales » liées à l'application du Cadre d'action globale pour les réfugiés (CAGR) qui pourraient être intégrées au programme d'action, y compris les responsabilités, les contributions et les rôles particuliers des intervenants suivants :

- Organisations professionnelles;
- Réseaux de la société civile;
- Autorités gouvernementales locales;
- Collectivités d'accueil;
- Secteur privé.

Intervention canadienne

Selon l'expérience du Canada, les approches pansociales rendent les interventions à l'égard des réfugiés plus efficaces, efficaces et durables. Nous sommes heureux de l'importance accordée à ce secteur dans le cadre du programme d'action, et nous proposons ce qui suit :

- Le programme d'action devrait définir les éléments fondamentaux nécessaires pour favoriser des approches pansociales. Selon le Canada, il s'agit des éléments suivants :
 - Approches participatives dans le cadre desquelles les hommes, les femmes, les garçons et les filles contribuent à la protection des réfugiés et favorisent l'inclusion;
 - Engagement intersectoriel des intervenants gouvernementaux et de la société civile dans tous les secteurs d'activités de protection des réfugiés, d'aide humanitaire, de développement et de stabilisation;
 - Mesures qui intègrent l'égalité des sexes et qui garantissent que la protection, l'inclusion et la participation des femmes et des filles réfugiées sont pleinement prises en compte dans la détermination et la mise en œuvre des interventions.
- En outre, nous aimerions que l'on élabore davantage la proposition, incluse dans la note conceptuelle, selon laquelle les administrations municipales établiraient un réseau mondial de solidarité pour diffuser les approches et les modèles en matière de protection, d'inclusion locale et d'aide aux réfugiés. L'élaboration plus poussée de cette proposition devrait garantir que le réseau prendrait appui sur les initiatives connexes et tiendrait compte des lacunes définies.

- Enfin, le programme d'action devrait comporter des mesures claires visant à débloquer de manière plus active les contributions importantes éventuelles du secteur privé. Ainsi, nous sommes intéressés par la proposition formulée dans la note conceptuelle selon laquelle on établirait une plateforme globale afin de faciliter la contribution des intervenants du secteur privé. Dans l'idéal, cette plateforme devrait définir les diverses façons dont les intervenants de ce secteur pourraient participer au processus et relier de manière stratégique les moyens, les ressources et l'expertise technique du secteur privé aux contextes appropriés pour les intervenants et les réfugiés.

Groupe de discussion 3 : Comment les institutions régionales peuvent-elles contribuer aux actions globales pour les réfugiés?

Le groupe de discussion examiner les rôles et les contributions possible d'intervenants régionaux spécifiques dans le cadre du programme d'action, notamment :

- L'Union africaine;
- La CEDEAO;
- L'Organisation des États américains (OEA);
- L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE);
- Le Processus de Bali;
- Le Commonwealth des États indépendants;
- La Ligue des États arabes.

Intervention canadienne

Nous sommes entièrement d'accord avec le fait que les organisations et les forums régionaux ont un rôle important à jouer dans la promotion d'actions globales pour les réfugiés, notamment en examinant les causes profondes, en mobilisant un soutien international, en éclairant les interventions régionales et nationales et en favorisant les solutions durables. À cet égard, nous recommandons que le programme d'action :

- reconnaisse et favorise ce rôle important, en lien avec les organisations régionales formelles et avec les autres structures régionales;
- comporte un processus qui permettrait aux organisations et aux structures régionales de déterminer l'expertise, les partenariats et le soutien supplémentaires dont elles auraient besoin pour jouer un rôle plus solide dans le cadre d'actions globales pour les réfugiés dans leurs régions respectives.
- Enfin, nous recommandons que l'établissement éventuel d'un groupe d'intervention globale pour les réfugiés tienne compte de la meilleure manière d'obtenir la participation des organisations régionales, en particulier, au début d'une situation de crise.